

Dossier suivi par Gilles Suignard
g.suignard@ville-rennes.fr

Diffusion aux invités

Pièces jointes :

- *Liste des invités à la réunion de lancement*
- *Communiqué de presse Ville de Rennes / Rennes Métropole du 6 février 2015*
- *Prononcé de Madame la Maire*
- *Prononcé de Monsieur René Jouquand*

**COMPTE-RENDU
REUNION DE LANCEMENT DU COMITE CONSULTATIF "LAÏCITE"**

6 FEVRIER 2015

Vendredi 6 février 2015, Madame la Maire de Rennes, Nathalie Appéré, a présidé la réunion de lancement du Comité Consultatif "Laïcité" en présence de représentants des cultes, des mouvements de pensée, de personnes qualifiées et d'acteurs engagés (liste en annexe).

Après avoir rappelé sa conception de la laïcité, Madame la Maire a présenté les missions du Comité Consultatif "Laïcité" qui sera officiellement installé par délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2015. Il aura pour objet de "*partager l'information sur l'exercice de la laïcité à Rennes*", de "*veiller, d'informer, de construire des repères face à des situations qui font débat*", de rédiger une "*Charte du Vivre-ensemble*" et d'"*émettre des avis et se saisir de toute question locale, dans une perspective de conseil et de soutien à l'action municipale*" (prononcé intégral de Madame La Maire en annexe).

Monsieur René Jouquand, chargé de l'animation du Comité Consultatif "Laïcité" qui sera assisté administrativement par Gilles Suignard, Inspecteur Général de l'Administration territoriale, a ensuite présenté la méthode de travail du comité. Il a formulé le souhait que les travaux du comité soient tournés sur une "*laïcité en actes*" et que la Charte du Vivre-ensemble ne soit pas un "*catalogue d'interdits*" car "*la laïcité, c'est la liberté*".

Il a précisé qu'il importait que les questions qui seront abordées par le Comité consultatif "Laïcité" procèdent de deux voies : les questions posées par la Ville et les préoccupations des membres du comité. Une série d'auditions largement ouvertes va être menée avant la première réunion du comité en avril 2015, afin de dresser un premier diagnostic et recueillir de premières propositions (prononcé intégral de Monsieur René Jouquand en annexe).

Madame la Maire a invité à des expressions. Plusieurs participants se sont félicités du lancement de cette démarche. Parmi les principaux points évoqués :

- **Le rôle du Sous-Préfet, correspondant laïcité dans le département d'Ille-et-Vilaine**

Son travail est de répercuter au niveau du Ministère de l'Intérieur la situation dans le département, notamment s'il y a des difficultés.

En Ille-et-Vilaine, comme majoritairement en Bretagne, on ne retrouve pas les mêmes difficultés que dans d'autres territoires.

Le correspondant laïcité intervient auprès des collectivités, à l'intérieur des prisons où des aumôniers travaillent auprès de population en grandes difficultés, dans les services publics notamment dans les écoles ou sur des sujets tel que celui des carrés confessionnels dans les cimetières.

La Ville de Rennes a précisé que dans le cadre des auditions à venir, des directeurs de prisons et d'hôpitaux seront entendus.

- **L'articulation du Comité Consultatif "Laïcité" avec la Conférence départementale de la liberté religieuse**

Distinct de la démarche engagée par la Ville de Rennes, un travail est en effet mené au niveau départemental autour notamment de la question des carrés confessionnels dans les cimetières.

La Ville de Rennes a précisé qu'il s'agissait de deux démarches distinctes :

- le Conseil municipal de Rennes n'a pas vocation à s'inscrire au-delà de son territoire. Il s'agit d'une initiative de la Ville qui vise à établir une Charte s'imposant à Rennes uniquement.
- Le rôle préfectoral s'exerce par délégation du Ministère de l'Intérieur en tant que Ministère des cultes. La réflexion de la Ville ne se limitera pas à la question de l'exercice des cultes, qui est une prérogative de l'État, mais touchera plus largement à la question du vivre-ensemble en tenant compte de la liberté de croire ou de ne pas croire.

- **Les carrés confessionnels**

Aujourd'hui, l'inhumation sur une commune est possible quand on est résident de cette commune, ou quand on est décédé dans cette commune. Aucun autre critère ne peut être pris en compte pour autoriser une inhumation dans un cimetière communal. Or, il n'y a qu'à Rennes, dans la région, qu'existent des carrés confessionnels.

Les difficultés constatées sont ainsi liées à des compétences communales et intercommunales. La question des carrés confessionnels est posée depuis plusieurs années notamment par des personnes habitant ou travaillant à Rennes.

La Ville de Rennes est attentive à toute préconisation sur cette question complexe.

- **La demande de données sociologiques relatives à la laïcité à Rennes**

La série d'auditions qui va être engagée permettra de rassembler un maximum d'informations. Ces informations seront ensuite partagées dans le cadre du Comité consultatif "Laïcité" car c'est l'une de ses principales missions.

- **Le rappel d'un contexte local rennais positif et basé sur le partage multiculturel**

La Charte du Vivre-ensemble devrait en effet pouvoir commencer par montrer ce qui fait commun et ne pas se résumer à une liste d'interdits. Il faut plutôt montrer le potentiel dans ce qui fonctionne déjà bien sur le territoire, par exemple : la présence de plusieurs courants spirituels et philosophiques dans un même centre culturel.

- **L'attente de réponses claires aux difficultés concrètes constatées sur le terrain**

La laïcité est souvent mal comprise et qualifiée à tort d'anti-culte et d'anti-liberté. Il y a un certain nombre de difficultés aujourd'hui sur le bassin rennais et au-delà qui peuvent être énumérées et qui méritent des réponses claires et apparentes. L'intérêt est de se mettre autour d'une table pour apporter des solutions.

- **L'importance de l'école dans l'apprentissage de la laïcité**

La construction d'un projet éducatif local intégrant les valeurs de la laïcité doit se faire en lien avec l'Éducation Nationale.

Des représentants de l'Éducation Nationale seront entendus lors des auditions à venir. L'inspecteur d'Académie sera rencontré au même titre que les associations de représentants de parents d'élèves. Le Comité Consultatif "Laïcité" comptera en permanence parmi ces membres, l'Adjointe à l'Éducation de la Ville de Rennes et une directrice d'école.

Il est noté qu'une importante réflexion est actuellement en cours à l'Éducation Nationale sur l'éducation à la citoyenneté et l'enseignement moral et civique. Il existe déjà au niveau de l'école une Charte de la laïcité rédigée en 2013, qui pourra alimenter les réflexions autour de la Charte du Vivre-ensemble à Rennes.

Enfin, les participants ont été invités à faire part de toutes leurs suggestions pour alimenter les futurs débats du Comité consultatif "Laïcité". Madame la Maire a également rappelé la possibilité de formuler des observations quant à la composition du Comité Consultatif "Laïcité", dans la limite de conserver un équilibre entre la diversité de la représentation et les exigences opérationnelles.

Après avoir appelé une dernière fois à l'expression des participants, Madame La Maire a levé la séance en indiquant que la première réunion du Comité Consultatif "Laïcité" aura lieu en avril 2015.